

# RAPPORT DE CAPITALISATION

## PROJET MADIOSOA

Amélioration de la capacité des organisations de la société civile à la réalisation des Droits des populations à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans Sept régions de Madagascar



UNION EUROPEENNE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



AOUT 2022

Par





# **RAPPORT DE CAPITALISATION**

**PROJET MADIOSOA**

## Table des matières

I - Présentation de la capitalisation .....	6
1.-Introduction .....	6
2.-Objectif et portée de la capitalisation.....	6
3.- Méthodologie de la capitalisation.....	7
II - Rappel du contexte du projet madosoa et besoins identifiés.....	8
1.- Les enjeux de l'eau de l'assainissement et de l'Hygiène à Madagascar .....	8
2.- Rôle de la Société Civile.....	9
3.- Le projet MADIOSOA : objectifs et cibles.....	9
4.- Problématique de la faible participation de la société civile .....	10
5.- Besoins identifiés et cadre de mise en œuvre du projet .....	11
III - Résultats et capitalisation .....	14
1. Axe : Développement d'un capital d'information et de documentation en matière d'EAH et aux droits à l'EAH .....	14
2. Axe : Renforcement durable des capacités des OSC dans l'exercice de leurs missions pour le développement du secteur EAH.....	18
3. Axe : Accompagnement ciblé de proximité des acteurs EAH et surtout des OSC .....	30
IV - Originalité du projet MADIOSOA .....	32
Une méthodologie innovante et une approche mutli-acteurs .....	32
V - Conclusion et recommandations .....	33
Liste des annexes.....	34
Fiches de bonnes pratiques et leçons du projet .....	34
1.- Fiches de collecte d'information sur les acteurs et leurs actions .....	34
2.- Questionnaire d'enquêtes.....	34
3.- Guide - Manuel.....	34
4.- Annuaire – Document de références .....	34
5.- Modèle de note de cadrage .....	34
ANNEXE .....	35

## Liste des acronymes

ACF	Action Contre la Faim
ATEAH	Agent Technique Eau Assainissement et Hygiène
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
CEDII	Centre d'Échange de Documentation et d'Information Inter-institutionnelles
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
FDAL	Fin à la Défécation à l'Air Libre
DREAH	Direction Régionale de l'Eau l'Assainissement et l'Hygiène
EAH	Eau Assainissement Hygiène
FKT	Fokontany
FR	Français
MEAH	Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hygiène
MG	Malagasy
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey (Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples)
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODF	Open Defecation Free (FDAL Fin à la Défécation à l'Air Libre)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
OSC EAH	Organisation de la Société Civile Eau Assainissement Hygiène
PCDEA	Plan Communal de Développement Eau Assainissement
PPP	Partenariat Public Privé
pS-Eau	Programme Solidarité Eau
PTFs	Partenaires Techniques et Financiers
SEED	Sustainable Environment, Education & Development in Madagascar
SRMO	Structures Régionales de Mise en Œuvre
STEAH	Service Technique Eau Assainissement et Hygiène
STEFI	Suivi Technique et Financier
TdRs	Termes de Références

# I - PRÉSENTATION DE LA CAPITALISATION

## 1.-INTRODUCTION

Co-financé par, le Fonds commun multi-bailleurs composé de l'Union Européenne, le Gouvernement Princier de Monaco, la Coopération Allemande et l'Ambassade de France, dans le cadre du programme « FANAINGA Appui à la Société Civile Malagasy », et le pS-Eau, le projet aMélioration de la cApacité des organisations de la société civile à la réalisation des DroIts des populatiOns à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans Sept régiOns de MadAgascar (MADIOSOA) est porté par l'ONG Ran'Eau et FANAINGA. Il a pour but de contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène des populations, en soutenant les Organisations de la Société Civile (OSC) à jouer leur rôle et à la réalisation des droits à l'Eau l'Assainissement et l'Hygiène (EAH). Il s'agit de développer et de mobiliser les actions des OSC œuvrant dans le secteur Eau Assainissement et Hygiène dans 7 régions, sur la base de trois axes d'intervention :

- 1) Le développement d'un capital d'information et de documentation en matière d'EAH et aux droits à l'EAH ;
- 2) Le renforcement durable des capacités des OSC dans l'exercice de leurs missions pour le développement du secteur EAH ;
- 3) Et l'accompagnement ciblé de proximité des acteurs EAH et surtout des OSC.

Les 7 régions concernées sont les zones d'intervention de FANAINGA : Analamanga, Analanjirifo, Androy, Anosy, Atsimo Andrefana, Haute Matsiatra et Vakinankaratra.

Favoriser le développement et l'autonomisation des OSC œuvrant dans le secteur EAH dans ces 7 régions d'intervention pour leur permettre d'accomplir efficacement leur mission et de contribuer dans l'instauration d'un équilibre de pouvoir entre les porteurs de devoir et les détenteurs de droits.

Le projet a duré quinze mois, démarré en Avril 2021 et clôturé en fin Juillet 2022. Il a permis la réalisation d'actions et le développement d'outils en matière d'appui aux quelques 48 OSC bénéficiaires. Les approches et méthodes adoptées ont contribué au changement de leur comportement en termes de responsabilité et de réactivité pour le développement du secteur EAH. Ces résultats sont l'objet de cette capitalisation.

## 2.-OBJECTIF ET PORTÉE DE LA CAPITALISATION

L'enjeu de cette capitalisation est important à l'ONG Ran'Eau et à FANAINGA afin d'assurer la durabilité des résultats atteints :

- permettre aux OSC de renforcer leurs activités d'appui et de plaidoyer ;
- mettre en valeur et faire connaître au plus grand nombre les activités qui ont été menées au sein du projet ;
- mettre en avant les approches et enseignements issus de ce projet, et les partager avec les OSC et les acteurs du secteur EAH, dans un souci de transmission des connaissances.

Ils comptent améliorer la démarche et pérenniser le dispositif d'appui adapté aux OSC et répondre à leurs besoins pour l'accomplissement de leurs missions.

À travers une collecte des données orales auprès des différents intervenants et des sources écrites du projet, cette capitalisation décrit les initiatives menées au cours de l'Action. Elles sont classées sous forme de trois grands axes qui seront à renforcer dans les prochains projets d'appui et d'accompagnement des OSC pour contribuer à l'amélioration de l'accès à l'EAH de la population malagasy.

### 3.- MÉTHODOLOGIE DE LA CAPITALISATION

La méthodologie adoptée a consisté à croiser les données implicites et les données explicites du projet. Elle a combiné l'étude de la documentation produite par le projet et la conduite d'entretiens (en présentiel et téléphonique).

La stratégie d'intervention adoptée par Ran'Eau et FANAINGA en mettant en commun leurs compétences et savoir-faire a facilité la mise en œuvre des activités préconisées par le projet. Des séances de travail ont été menées avec les principaux acteurs pour recueillir les informations en lien avec les actions d'appui et d'accompagnement aux OSC cibles du projet :

- L'équipe du projet au sein de l'ONG Ran'Eau :
  - o Le Directeur Exécutif de l'ONG Ran'Eau,
  - o Le Responsable suivi-évaluation,
  - o La Responsable administrative et financière
  - o Chaque Responsable d'antenne Ran'Eau dans les 7 régions d'intervention : Analamanga, Analanjirifo, Androy, Anosy, Atsimo Andrefana, Haute Matsiatra et Vakinankaratra ;
- L'équipe FANAINGA,
- Des OSC bénéficiaires du projet,
- Des Directeurs Régionaux de l'EAH (régions d'intervention du projet).

Une partie de la connaissance du projet a été acquise par la pratique, le travail consistait à collecter les méthodes et approches adoptées par chaque acteur de mise en œuvre selon le contexte et la spécificité de chaque région d'intervention, et par les acteurs œuvrant dans le secteur EAH, notamment les partenaires techniques, et les organisations de la société civile. Les informations obtenues ont été ensuite consolidées et synthétisées.

Ces contributions ont été ensuite complétées par les données issues du traitement et de l'analyse des différents rapports et comptes-rendus des activités réalisées par l'équipe de mise en œuvre ainsi que des retours sur les actions entreprises. Les témoignages des bénéficiaires du projet, recueillis et obtenus à partir des enregistrements d'émissions radios réalisées lors des missions de suivi et accompagnement de ces bénéficiaires par l'équipe de mise en œuvre, ont permis d'avoir une meilleure connaissance des besoins à prendre en compte et aussi de mener une réflexion d'amélioration pour les projets à venir.

La présente capitalisation présente les expériences de cette initiative en tirant les meilleures pratiques pour développer l'appui aux OSC dans l'exercice de leur mission à la réalisation des droits à l'EAH.

## II - RAPPEL DU CONTEXTE DU PROJET MADIOSOA ET BESOINS IDENTIFIÉS

### 1.- LES ENJEUX DE L'EAU DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE À MADAGASCAR

A Madagascar, l'accès durable à des services d'Eau, d'Assainissement et d'Hygiène pour toutes les couches de la population est un défi majeur pour le gouvernement afin d'améliorer leurs conditions de vie et d'atteindre les objectifs nationaux et internationaux dans le secteur Eau-Assainissement-Hygiène (EAH), notamment les objectifs de développement durable auxquels le pays s'est engagé (ODD N°6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau).

Le taux national d'accès à l'eau est de l'ordre de 23,92% selon le « Budget Programme Objectifs Régionaux ou BPOR » réalisé en 2019. Et dans le contexte actuel de pandémie du COVID-19, force est de constater que les besoins de la population en matière de services d'eau et d'assainissement s'accroissent. D'après le MICS en 2018, 4 individus sur 5 n'ont pas accès à un service d'assainissement de base adéquat et 2/5 pratiquent la défécation à l'air libre.

Par ailleurs, il existe une grande disparité du taux d'accès à l'eau au niveau des différentes régions de Madagascar.

Les régions des hautes terres centrales (Analamanga, Vakinankaratra, etc.) disposent d'un taux d'accès à un service d'eau de base plus élevé par rapport au grand Sud (26% pour Androy, 29 % pour Atsimo Andrefana et 26% pour Anosy selon MICS 2018). Cette disparité s'explique généralement par la différence des conditions hydrologiques et climatiques des régions.

Cependant, ces régions des hautes terres centrales ont tout de même des difficultés en termes d'accès à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats. A Analamanga par exemple, le taux d'accès à un assainissement de base est de 18% (MICS 2018).

Le Grand Sud de Madagascar, englobant les régions Anosy, Androy et Atsimo Andrefana subit un manque chronique d'eau, marqué ces dernières années par des épisodes climatiques sévères de sécheresse. La répartition des ressources en eau plutôt rares dans ces régions, et en grande partie issues des eaux de pluies, nécessite une gestion intégrée tenant compte des enjeux locaux entre les différents usages étant donné que les revenus des populations reposent essentiellement sur les activités agricoles qui requièrent une certaine quantité d'eau.

On remarque également, une grande disparité urbaine-rurale dans ces régions, notamment à Analanjirofo. Les districts de Vavatenina et de Fénérive-Est se caractérisent par la présence d'une population rurale, géographiquement isolée, très faiblement alphabétisée, disposant de peu de moyens financiers et fortement dépourvue d'accès à l'eau potable et de système d'assainissement adéquat, dans un milieu marqué par une très forte insalubrité hydrique.

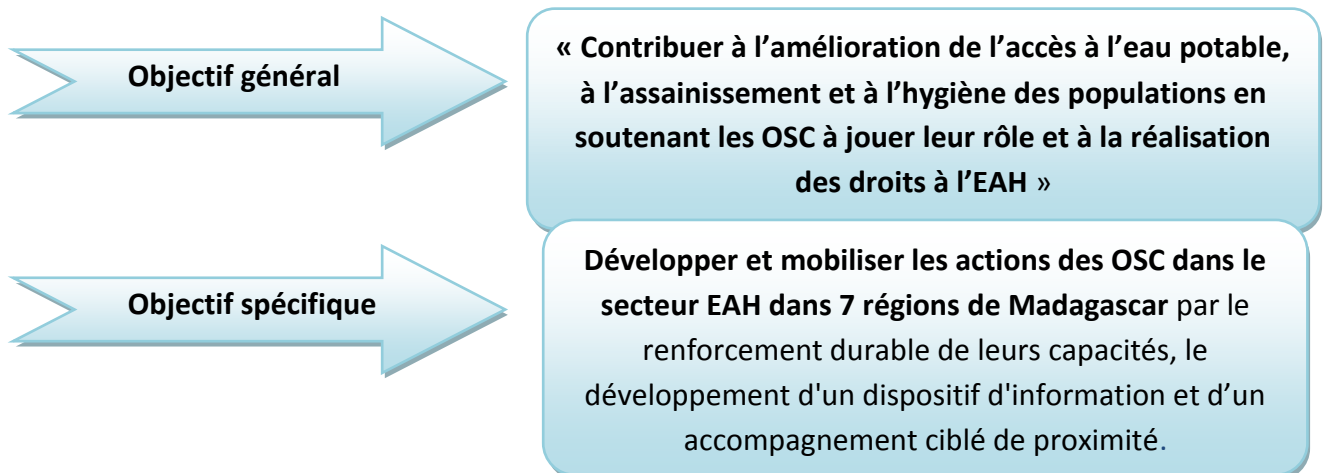


## 2.- RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les Organisations de la Société Civile (OSC) ont un rôle important pour tenir le gouvernement responsable de ses engagements en matière d'EAH, pour une meilleure gouvernance du secteur et l'assurance des droits de la population à ces services essentiels de base. Or il s'avère que ces OSC rencontrent beaucoup de difficultés dans l'exercice de leur mission à la réalisation des droits à l'EAH. Elles ne disposent ni des moyens ni des compétences ni des connaissances nécessaires pour mener des actions d'interpellation et de plaidoyer efficaces dans l'élaboration des politiques et la prise de décision pour l'Accès Universel à l'EAH, et leurs capacités en matière de gestion, de contrôle et de suivi ne sont pas non plus adaptées pour le développement du secteur.

## 3.- LE PROJET MADIOSOA : OBJECTIFS ET CIBLES

C'est pourquoi l'ONG Ran'Eau et l'équipe de FANAINGA ont initié le projet MADIOSOA et se sont convenues d'apporter leurs savoir-faire pour le renforcement des capacités organisationnelles et structurelles des OSC dans les 7 régions d'intervention de FANAINGA : Analamanga, Analanjirofo, Androy, Anosy, Atsimo Andrefana, Haute Matsiatra et Vakinankaratra.



**Cibles** : Les groupes ciblés par l'action sont les OSC, en particulier les groupements de femmes, et les bénéficiaires finaux sont les populations défavorisées dans ces régions d'intervention.

Une des ambitions de **FANAINGA** est de rendre les OSC capables de mener des changements sociaux durables, surtout au niveau des groupes plus vulnérables de la population malgache, en collaboration avec d'autres OSC et en responsabilisant les acteurs étatiques et d'autres parties prenantes, dans des thématiques toutes aussi variées que pertinentes sur lesquelles la société civile commence à prendre de la place fondamentale pour le développement.

**Ran'Eau** dans le cadre de ses activités d'appui et de référence aux acteurs intervenant dans le secteur EAH à Madagascar, vise, entre autres, à connaître et valoriser les acteurs et leurs actions et privilégie l'échange d'expériences et la mise à disposition de l'information en matière EAH.

#### 4.- PROBLÉMATIQUE DE LA FAIBLE PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La problématique principale commune à toutes les régions cibles se résume sur les difficultés rencontrées, par les Organisations de la Société civile malgache, qui limitent leur efficacité dans l'exercice de leurs missions dans le secteur EAH. Ceci résulte de la combinaison de plusieurs facteurs :

- De faibles niveaux d'efficience en termes de plaidoyer et d'interpellation par un manque de crédibilité du fait de difficultés organisationnelles et de gouvernance interne ;
- Un manque de moyens et de capacité à communiquer pour prendre part au processus d'orientation des politiques locales de développement ;
- Des difficultés en matière de suivi pour assurer la réalisation des droits liés à l'Eau-Assainissement-Hygiène par manque de moyens et de connaissances ;
- Un manque d'information et de documentation pour mener à bien leur mission, pour appuyer et accompagner les citoyens à comprendre les droits l'EAH et à se faire entendre des détenteurs d'obligations dans leur démarche de revendication de leurs droits, et aussi à respecter les textes et lois en vigueur ;
- Des difficultés organisationnelles pour l'instauration d'un climat de dialogue impliquant la population avec les acteurs sur le développement du secteur ;
- Un manque de compétences en matière de gestion pour assurer la pérennisation des infrastructures d'AEPAH ;
- Des faiblesses méthodologiques dans la mobilisation et la motivation des citoyens à être responsable et à changer de comportement en matière d'EAH ;
- L'absence de plateformes de concertation et de discussion pour échanger et partager les bonnes pratiques entre acteurs de développement.

Par ailleurs, on constate beaucoup de failles dans le système d'information et de documentation en termes d'EAH, particulièrement la mise à disposition d'informations sur les droits humains à ces services essentiels de base et les principes du code de l'eau. Les OSC n'ont pas accès à ces informations clés du secteur, et par conséquent les citoyens ignorent leurs droits et leur responsabilité (appropriation des infrastructures, respect des textes et lois en vigueur, de l'environnement, etc.).

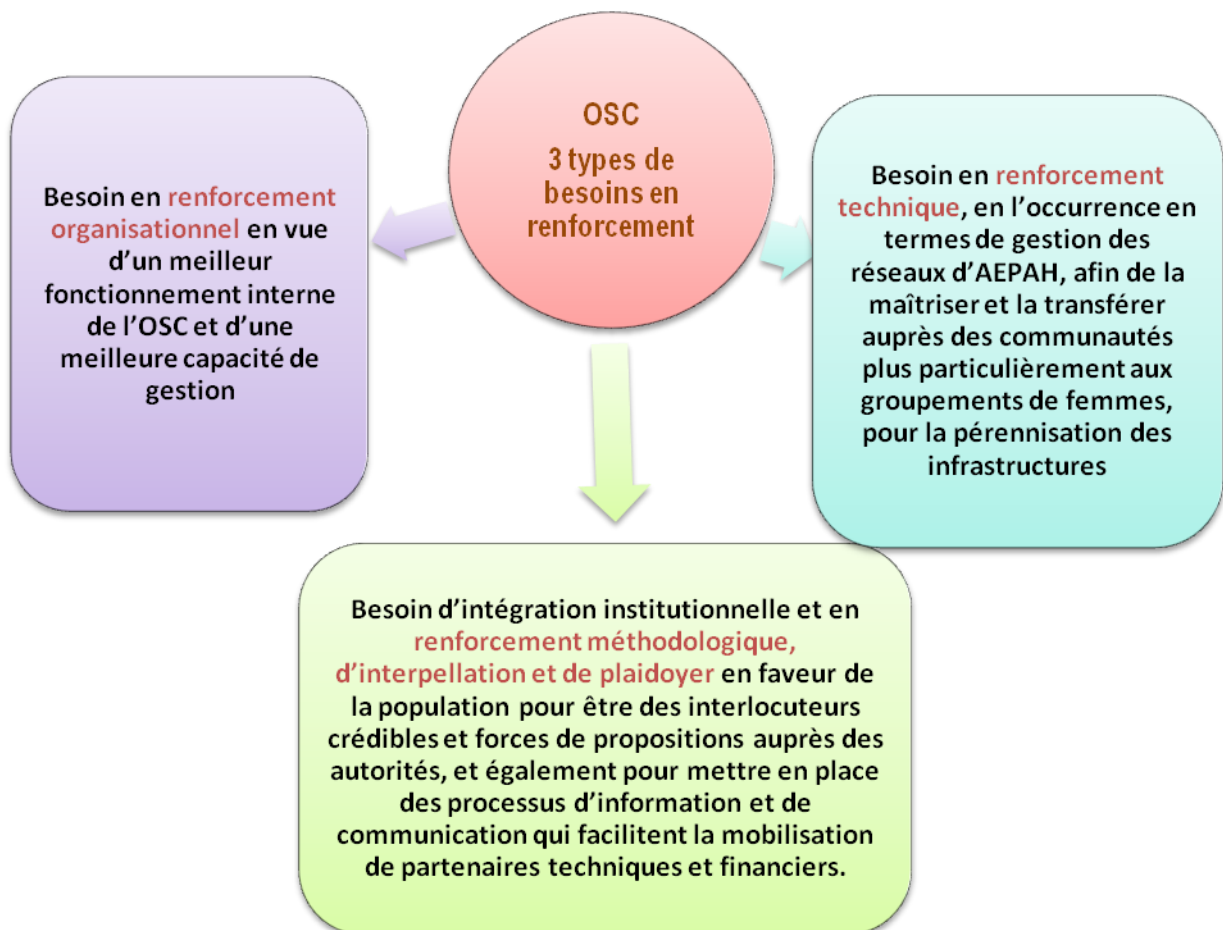
Enfin, il est important de souligner qu'une gestion adéquate des infrastructures d'Adduction d'Eau Potable d'Assainissement et d'Hygiène constitue un levier de pérennisation de ces services. Diverses modalités de gestion professionnelle de ces équipements sont préconisées selon le milieu et sont intégrées dans le Code de l'eau et dans ses décrets d'application. Les communes font appel à des gestionnaires publics ou privés pour l'exploitation et la distribution de l'eau potable dans le cadre de contrats de gérance, d'affermage ou de concession. Dans les bourgs et les zones urbaines, la gestion privée est possible grâce au retour d'investissement destiné aux gestionnaires délégués, favorisé par une grande facilité d'accès et une densité importante de la population ayant un pouvoir d'achat plus élevé.

Par contre, la délégation de gestion à des associations d'usagers ou gestion communautaire est largement répandue en milieu rural malgré qu'elle ne soit pas encore clairement définie dans le Code de l'eau et ses décrets d'application. Cependant, cette approche pragmatique des problèmes de gestion de l'eau dans le monde rural présente des limites en termes de résultats car elle nécessite non seulement de la motivation et des compétences au sein des associations d'usagers mais également une implication forte des communes en termes d'accompagnement et de contrôle. Plusieurs initiatives de modes de gestion communautaire ont été expérimentées, et devraient être capitalisées et partagées pour servir de modèle pour d'autres communautés et être améliorées selon les contextes locaux.

## 5.- BESOINS IDENTIFIÉS ET CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

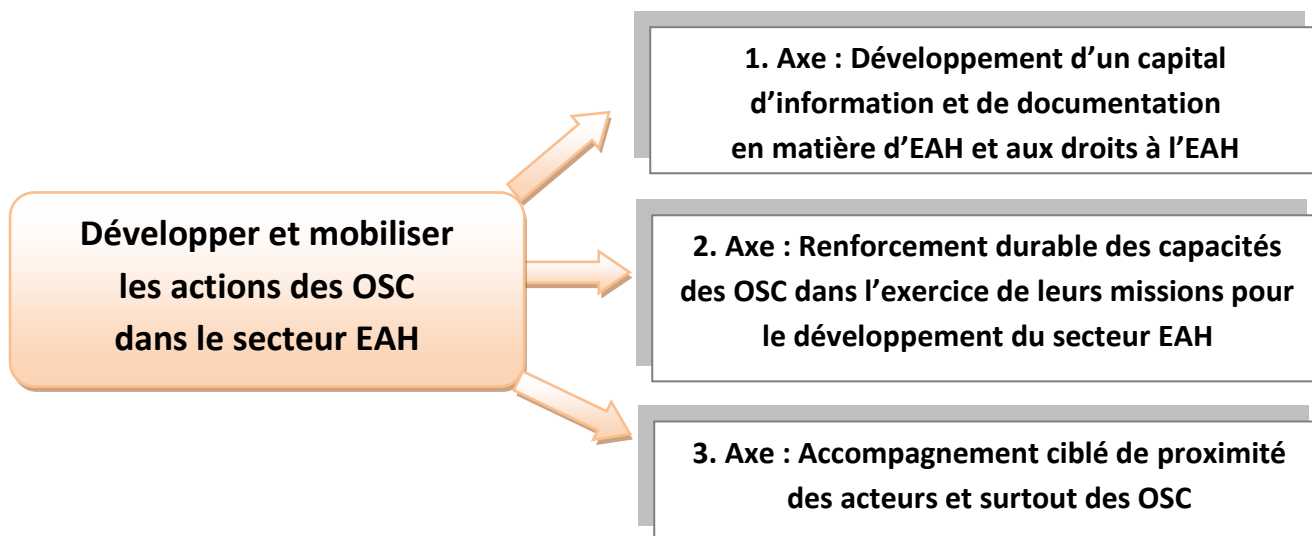
Pour contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations défavorisées, l'action a choisi d'accompagner et de renforcer les capacités techniques et opérationnelles de ces OSC dans une démarche de professionnalisation de leurs activités de plaidoyer et d'interpellation vis-à-vis des décideurs dans l'élaboration des politiques et la prise de décision pour l'Accès des populations cibles aux services essentiels de base de l'EAH, de suivi et de contrôle pour la pérennisation des infrastructures et le développement du secteur.

La stratégie mise en œuvre par l'initiative pour assurer cette professionnalisation des OSC s'est reposée sur le renforcement de leurs capacités et de leurs moyens ainsi que la mise en place d'un système d'information adéquat, leur permettant d'accomplir leurs missions et de garantir la viabilité et la pérennisation des actions entreprises. Elles ont besoin d'être renforcées dans leur structure, leur méthodologie de travail et dans leurs compétences techniques ainsi que dans leurs moyens afin d'être opérationnelles, efficaces et pérennes.

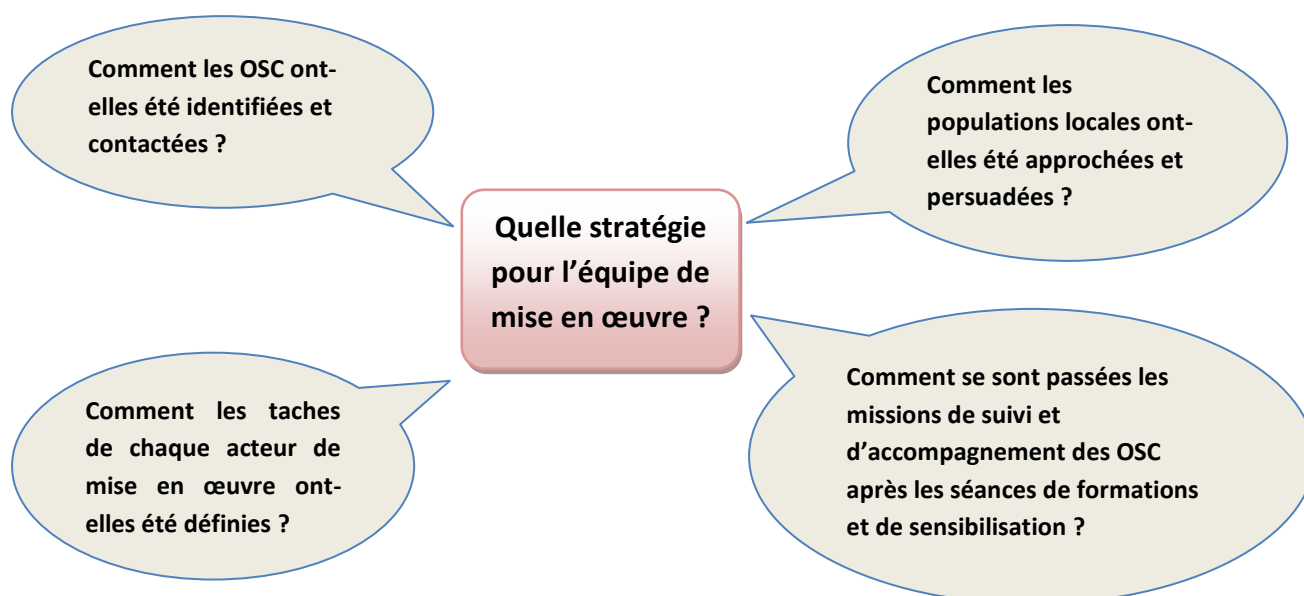


La mise en commun des compétences techniques de Ran'Eau et de FANAINGA a facilité la mise en œuvre des activités préconisées dans cette initiative : **FANAINGA pour la partie organisationnelle et structurelle**, et **Ran'Eau pour la partie technique**.

### 5.1.- Axes d'intervention du projet



### 5.2.- Approches et méthodes adoptées selon la spécificité de chaque région d'intervention



**Les groupements de femmes** ont été particulièrement ciblés par l'Action, afin de contribuer à la prise en compte du genre et à la valorisation de ces groupes. Sachant que les femmes rencontrent le plus de difficultés en termes d'accès à l'eau, notamment pour la collecte d'eau pour leur foyer, leur hygiène mensuelle et l'assainissement. Aussi, un effort particulier a été fait sur le renforcement des compétences des femmes, de manière à encourager leurs engagements dans les organes de décision ou d'exécution des OSC et de veiller



à ce qu'elles y participent de manière représentative.

### 5.3.- Collaboration avec les différents partenaires locaux

Le mouvement ROHY regroupe plusieurs OSC au niveau national. Ran'Eau a collaboré avec le mouvement ROHY dans le cadre de la mobilisation citoyenne, et avec OSC EAH surtout en termes de lobbying. Ran'Eau a également collaboré avec la Croix Rouge en termes de mobilisation et de sensibilisation des populations et de lobbying.

Régions	Appui à l'identification des OSC	Appui à la collecte d'information (Annuaire et cartographie des acteurs)	Appui à la réalisation des activités de formation	Appui à l'organisation des ateliers d'échanges et de partages	Appui en lobbying
<b>Analamanga</b>	ROHY Communes	DREAH Commune	InterAide (Bonnes pratiques Délégation de gestion)	DREAH Communes	ROHY OSCEAH Croix Rouge
<b>Analanjirifo</b>	ROHY ONG Soakoja	ONG Soakoja DREAH Communes	ONG Soakoja	DREAH Communes	ROHY ONG Soakoja
<b>Anosy</b>	ROHY	SEED Madagascar DREAH	SEED Madagascar		ROHY Croix Rouge
<b>Androy</b>	ROHY	Medair Madagascar ACF DREAH Communes	Medair Madagascar ACF	DREAH Communes	ROHY Croix Rouge
<b>Atsimo Andrefana</b>	ACF ROHY OSC EAH	ACF Communes DREAH	ACF	Communes DREAH	ROHY OSCEAH Croix Rouge
<b>Haute Matsiatra</b>	CEDII Région ROHY	CEDII RanoWash Communes DREAH	CEDII RanoWash	Communes DREAH	ROHY OSCEAH
<b>Vakinankaratra</b>	OSCEAH ROHY	RanoWash DREAH Communes	RanoWash	DREAH Communes	ROHY OSCEAH

La coopération de Ran'Eau avec les autorités locales est assez fructueuse. La conception du questionnaire pour la collecte des données des acteurs a été réalisée en concertation avec le MEAH. Les équipes de mise en œuvre de proximité ont travaillé régulièrement avec les Directions Régionales de l'EAH et les différents partenaires dans chaque région.

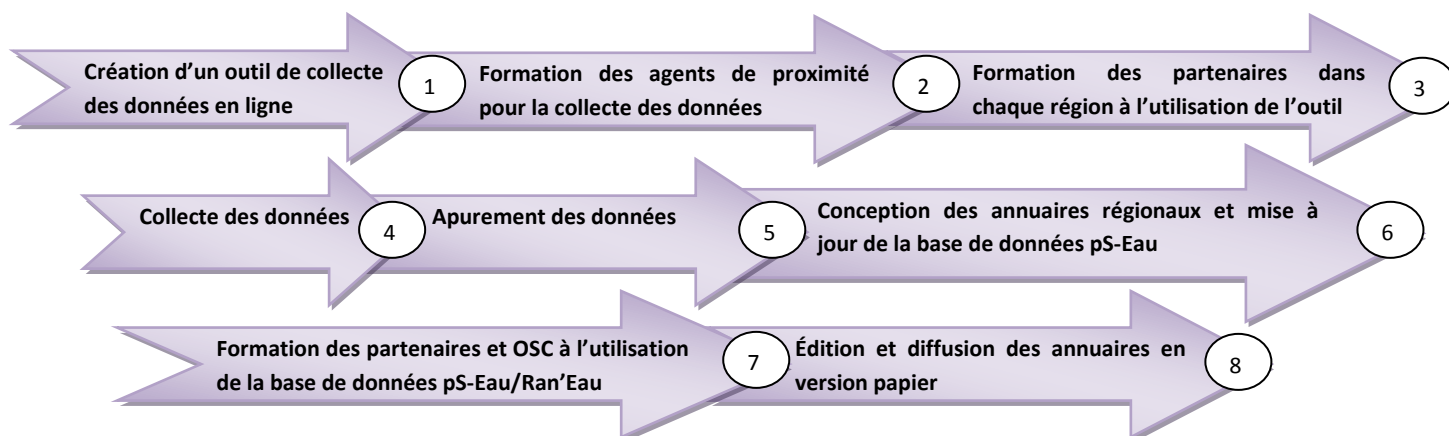
### III - RÉSULTATS ET CAPITALISATION

#### 1. AXE : DÉVELOPPEMENT D'UN CAPITAL D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION EN MATIÈRE D'EAH ET AUX DROITS À L'EAH

Il s'agit d'un **Site web** avec **base de données en ligne** : [www.raneau.org](http://www.raneau.org) et [www.pseau.org](http://www.pseau.org)

Des informations sur les acteurs et leurs actions, la documentation technique et les documents de référence du secteur EAH. Des informations qui servent non seulement, d'outils d'aide à la décision mais permettent également à toutes les catégories d'acteurs, tant du milieu urbain que rural, en l'occurrence aux OSC, d'améliorer leurs connaissances du secteur et de mener à bien leurs missions, aux autorités de prendre les bonnes décisions et aux partenaires techniques et financiers de mieux orienter leurs projets de développement du secteur. Des émissions radio ont été produites pour la promotion de ce dispositif d'information.

Pour cet axe, les étapes suivantes ont été suivies :



#### 1.1.- Création d'un outil de collecte des données en ligne, en collaboration avec le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, et le projet RanoWash

Un questionnaire standard en ligne a été conçu pour permettre aux agents de proximité/partenaires d'intégrer les informations sur les acteurs par région d'intervention. Ci-après le lien pour accéder au questionnaire :

<https://ee.humanitarianresponse.info/single/Ad4k7bD3>

Un manuel a été élaboré à cet effet pour aider au remplissage de ce questionnaire en ligne destiné à la collecte des informations sur les acteurs et leurs actions. (Cf. *annexe*)

Des réunions de travail ont été effectuées avec la Direction du Suivi-Évaluation et la Direction de la Cellule de Recherche et de Développement du MEAH, afin que ces deux entités travaillent en synergie et éviter ainsi les confusions, car elles s'occupent aussi de la collecte des données des acteurs EAH.

### 1.2.- Formation des agents de proximité pour la collecte des données

La collecte des données dans chaque région d'intervention a été essentiellement assurée par les agents de proximité de Ran'Eau avec l'appui des partenaires. Ces agents ont été formés sur l'utilisation de Kobo Tool Box, un outil de collecte de données, par l'équipe du siège de Ran'Eau. Deux procédés ont été utilisés pour faciliter la saisie des données :

- soit remplir le formulaire en ligne,
- soit remplir le formulaire imprimé.



Photo 1 : Séance de formation des agents de proximité - Région Anosy

### 1.3.- Formation des partenaires dans chaque région à l'utilisation de l'outil de collecte des données

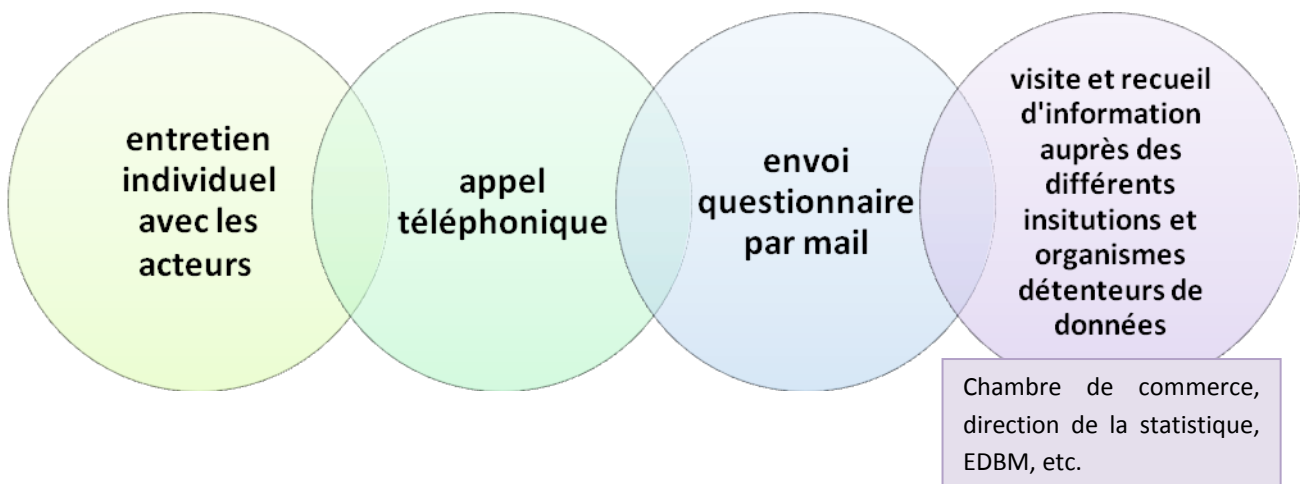
Des réunions d'information/formation sur l'utilisation des outils de collecte des données ont été organisées dans chaque région. Il s'agissait de présenter la méthodologie de collecte des informations liées aux acteurs et leurs actions, ainsi que des documents de référence du secteur. Et à l'issue de ces ateliers, les partenaires ont pu remplir le formulaire à destination des acteurs du secteur et obtenir ainsi les informations sur ces derniers. Ils ont aussi appuyé l'équipe de Ran'Eau à la réalisation de la revue documentaire des ouvrages de référence du secteur EAH.



Photo 2 : Séance de formation des partenaires - Région Atsimo Andrefana

### 1.4.- Collecte des données

Les différentes méthodes utilisées pour la collecte des informations ont consisté en :



### 1.5.- Apurement des données

Les informations recueillies ont été saisies et centralisées dans un stockage de données en ligne. Elles ont été ensuite extraites et exportées vers un fichier Excel où l'on a procédé à un apurement des données par fiche remplie. Au final les résultats sont : des informations à jour, fiables, de qualité et exploitables.

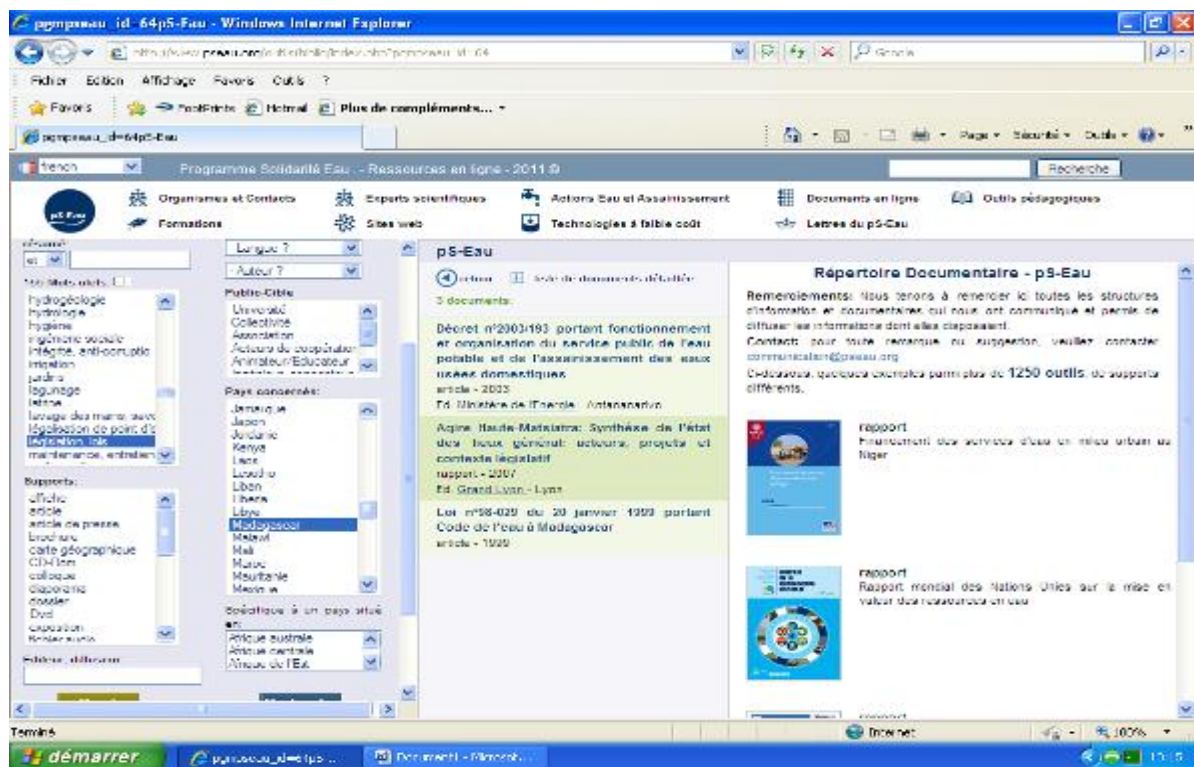
### 1.6.- Conception des annuaires régionaux et mise à jour de la base de données pS-Eau

Les données apurées ont été transférées vers un logiciel d'édition de document pour la conception des annuaires régionaux. La mise à jour de la base de données pS-Eau (acteurs et actions) a été aussi effectuée en même temps.

(<https://www.pseau.org/outils/organismes/index.php?l=fr>)

### 1.7.- Formation des partenaires et des OSC à l'utilisation de la base de données pS-Eau/Ran'Eau

Une formation sur l'utilisation de la base de données pS-Eau et Ran'Eau a été effectuée dans chaque région. Tous les acteurs de développement (les directions régionales, les collectivités territoriales décentralisées, les OSC et les communautés, les opérateurs privés, les partenaires techniques et financiers...) disposent donc d'informations à jour, utiles et pertinentes qui leur servent d'outils d'aide à la décision pour mener à bien leurs actions en matière d'EAH.



Dans chaque région d'intervention, les acteurs sont renseignés et informés sur : ceux qui interviennent dans le secteur EAH et leurs actions, les informations techniques et de gestion, les documents de référence en matière d'EAH notamment les textes et lois en vigueur, et surtout les droits à l'EAH. Des missions de suivi-accompagnement ont été effectuées pour appuyer les acteurs à la maîtrise de l'exploitation de la base de données.



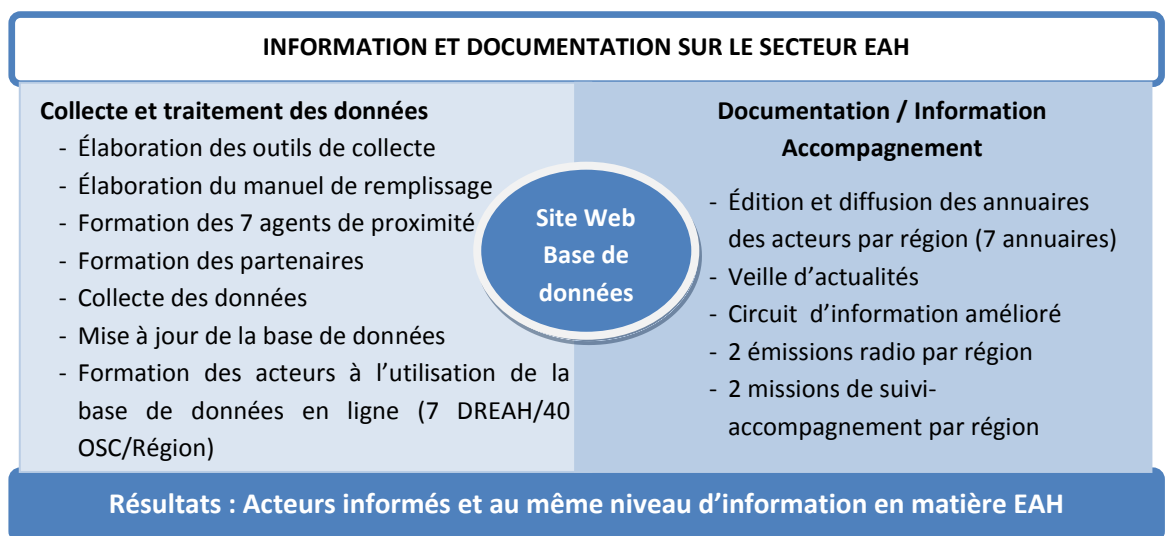


Un annuaire des acteurs intervenant dans chaque région a été édité et diffusé auprès de différents acteurs et bénéficiaires du projet.

Chaque région d'intervention dispose d'un annuaire qui répertorie les acteurs intervenant dans le secteur EAH. Ils sont classés par catégorie d'activités. (Nom, coordonnées, activités et lieu d'intervention).

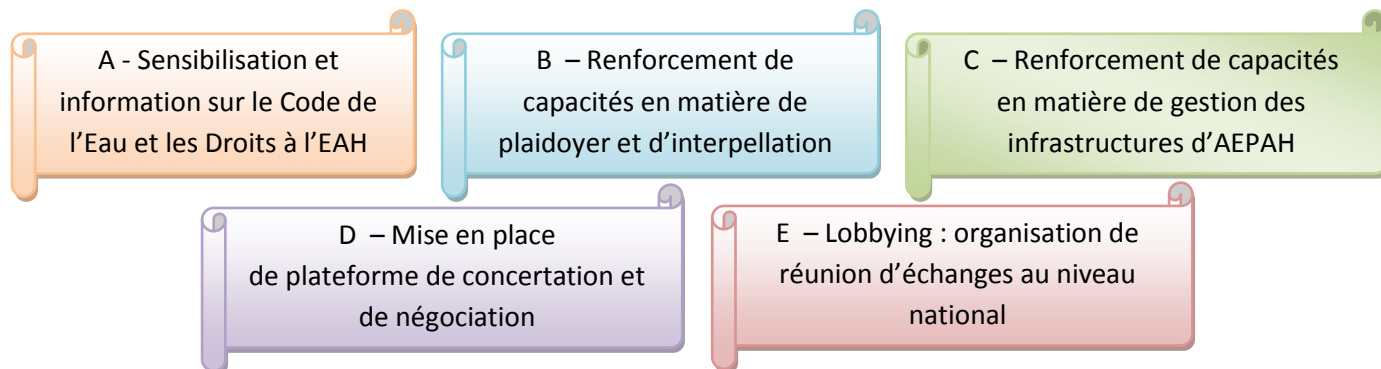


**Réalisation : Axe Développement d'un capital d'information et de documentation en matière d'EAH et aux droits à l'EAH**



## 2. AXE : RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITÉS DES OSC DANS L'EXERCICE DE LEURS MISSIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR EAH

Pour cet axe, les aspects suivants ont été privilégiés :



### A. Sensibilisation et information sur le code de l'eau et les droits à l'EAH

**Des campagnes de sensibilisation sur le code de l'eau et les droits à l'EAH** ont été menées dans chaque région. Elles ont consisté en des réunions d'information et de sensibilisation sur les principes du code de l'eau régissant le secteur et fixant les rôles et le fonctionnement de chaque entité pour le service public d'AEPAH, les droits et obligations de l'état, des collectivités territoriales et des usagers. Des émissions radio ont été produites pour vulgariser cette loi avec ses décrets d'application et les droits à l'EAH ; des missions de suivi-accompagnement des OSC ont été également effectuées pour les aider à mieux les appliquer.



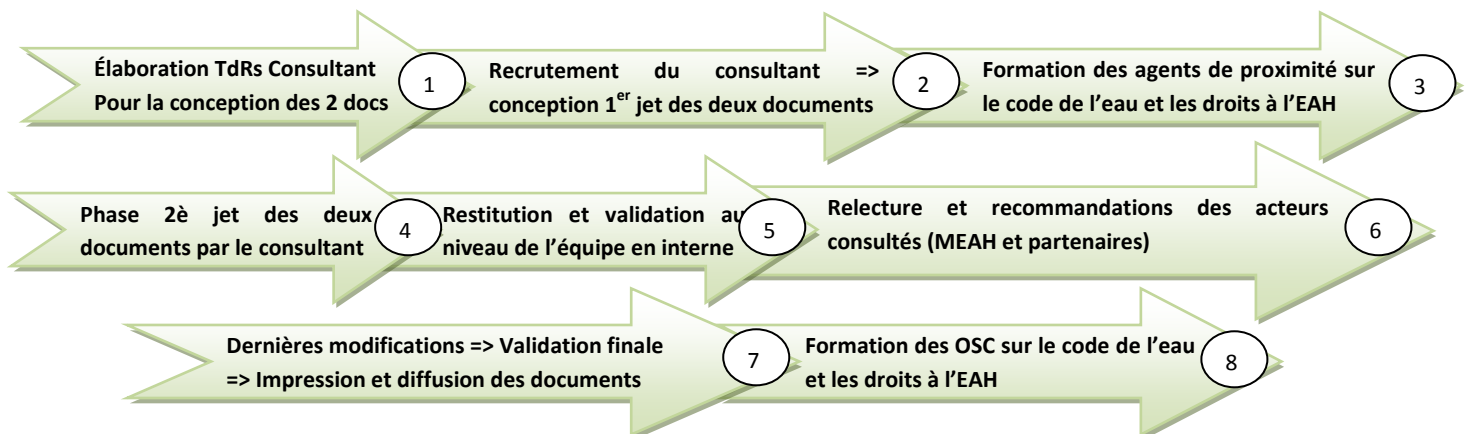
Photo 3 : Campagne d'information et de sensibilisation des populations sur les droits à l'EAH - Région Vakinankaratra

48 OSC ont été ciblées informées et formées, une trentaine de ces OSC ont manifesté leur volonté de transmettre ce qu'elles ont appris et de les appliquer en tant que responsables et citoyens. Ils

sont maintenant capables d'informer et d'accompagner les populations défavorisées pour être plus responsables en tant que citoyens. D'autant plus qu'ils disposent actuellement de documents qui leur servent d'outils d'aide et de référence dans l'exercice de leur mission, en cohérence avec la stratégie nationale et conforme aux textes et lois en vigueur.

En effet, un **extrait simplifié du code de l'eau** et un **guide rassemblant les droits à l'EAH** ont été édités et diffusés auprès des bénéficiaires du projet.

Les étapes suivantes ont été suivies :



#### **A.1.- Élaboration des termes de référence pour le recrutement d'un consultant pour la conception des deux documents (extrait simplifié du Code de l'eau et guide sur les droits à l'EAH)**

Profil requis :

- Minimum Licence en sciences sociales, hydrologie ou autres domaines liés à l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène
- Expériences en documentation ou capitalisation dans le secteur EAH ;
- Expériences en sensibilisation/formation en EAH ;
- Forte capacité d'analyse et de synthèse

L'offre a été publiée dans la page Facebook Ran'Eau, disponible en cliquant [ici](https://www.facebook.com/raneaumadagascar/posts/4430599840316381)  
<https://www.facebook.com/raneaumadagascar/posts/4430599840316381>

#### **A.2.- Recrutement du consultant et conception des documents**

Le consultant qui a été sélectionné est un Juriste diplômé de l'École Nationale de la Magistrature et des Greffes (ENMG) ayant dix ans d'expériences professionnelles dans le secteur du Droit Public.

##### **Conception des documents**

La 1ère phase s'est surtout focalisée sur le recensement et l'analyse des différents documents existants concernant le code de l'eau et les droits à l'EAH.

### **A.3.- Formation des agents de proximité du projet sur le code de l'eau et les droits à l'EAH**

Afin de pouvoir suivre et accompagner les OSC, l'équipe de mise en œuvre du projet a été formée sur le code de l'eau et les droits à l'EAH par le consultant recruté.



Photo 4 : Séance de formation des agents de proximité sur le code de l'eau

### **A.4.- 2ème phase pour la conception des deux documents (extrait code de l'eau et droits à l'EAH)**

Le consultant a soumis les propositions d'élaboration de l'**extrait simplifié du Code de l'eau et du guide sur les droits à l'EAH** auprès de l'équipe de mise en œuvre. Ensuite, il a apporté les modifications en fonction des remarques et suggestions émises : ajouter plus d'explications aux articles, améliorer la forme et la mise en page des documents en ajoutant des illustrations, etc.

### **A.5.- Restitution et validation des deux documents en interne**

Après validation par l'équipe, le consultant a restitué les deux documents.

### **A.6.- Relecture et recommandations venant de tous les acteurs (MEAH, ONG, etc.)**

Ensuite, les deux documents ont été présentés aux différents acteurs et partenaires pour relecture. Globalement, les remarques et recommandations sont résumées comme suit :

- Les photos choisies illustrent des cas négatifs de Madagascar, comme l'insuffisance de l'approvisionnement en eau potable, l'insalubrité des récipients d'eau... ;
- La traduction en malagasy n'est pas cohérente avec les propos en français ;
- La SOREA devrait être mentionnée ;
- Il manque certaines références, notamment en lien avec les autres décrets ministériels (Environnement, Habitat, Santé, etc.) ;
- Il faut se référer aux textes au plan international.

### **A.7.- Validation finale - Impression et diffusion des documents**

Après correction en tenant compte des différentes remarques et recommandations, les deux documents ont été validés à l'unanimité.

Ensuite, ils ont été imprimés et dupliqués en plusieurs exemplaires et diffusés auprès des OSC et des différents partenaires acteurs locaux.

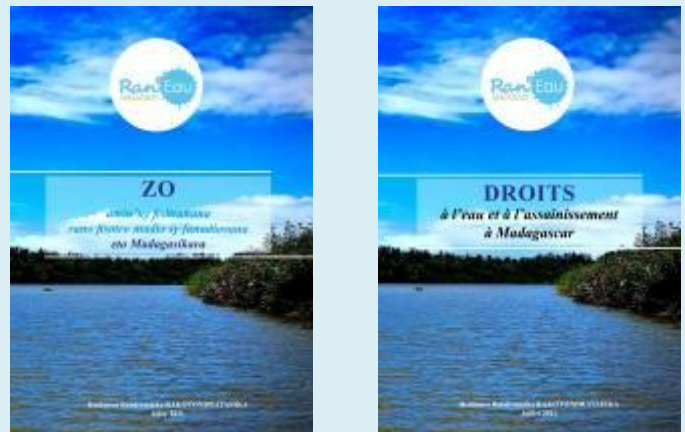
Les documents ont été édités en deux versions : en malagasy et en français



Extrait du code de l'eau – Loi n°098-029

Cet extrait présente les principes directeurs de la loi n°98-029 du 20 Janvier 1999 portant Code de l'Eau. Il sera destiné aux non-initiés et leur servira, d'une part, à les aider à comprendre le sens global du Code de l'Eau, et d'autre part, il permettra à tout un chacun de connaître les rôles et responsabilités de chaque partie concernée.

Le Droit à l'EAH fait partie du Droit Universel des Droits de l'Homme (DUDH) et juridiquement il est classé parmi les droits subjectifs. L'accès à l'eau, à l'assainissement et l'hygiène seraient des prérogatives reconnues aux individus par la législation en vigueur, et exiger des pouvoirs publics une application effective. Et dans ce document, il est principalement question de la loi n°098-029 du 20/01/1999 portant Code de l'Eau et ses textes d'application.



Les Droits à l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène

#### A.8.- Formation des OSC sur le Code de l'Eau et les Droits à l'EAH

Dans chaque région d'intervention, les OSC ciblés et les acteurs de développement locaux ont reçu une formation sur le code de l'eau et les droits à l'EAH. Ils sont maintenant informés sur les textes et lois régissant le secteur de l'eau ainsi que sur les droits humains à l'EAH. Des informations qui vont les aider à mieux comprendre leurs rôles et leurs droits et qu'ils vont appliquer et être plus efficaces et plus responsables en tant que citoyens. Un exemplaire de chaque document leur a été distribué pour les aider à mieux les assimiler.



Photo 5 : Séance de formation des OSC sur le code de l'eau et les droits à l'EAH

## B. Renforcement de capacités des OSC en matière de plaidoyer et d'interpellation

Des séances d'information en matière d'organisation interne des OSC et de formation en matière de plaidoyer ont été organisées dans chaque région d'intervention. Un document basé sur « le guide de plaidoyer » élaboré par l'OSC EAH National a été distribué à tous les apprenants leur servant de support et d'outil de référence dans leur mission.

Les thèmes suivants ont été développés durant ces séances :

Notions de base sur : plaidoyer, concepts en genre, équité et inclusion du secteur EAH

Compréhension d'une manière simple de l'intégration du genre, équité et inclusion dans l'accès à l'EAH

Comment agir concrètement pour l'accès durable de toute la population à l'EAH ?

Grâce à ces connaissances, leurs actions de plaidoyer et d'interpellation, visant à assurer les engagements de l'état pour améliorer l'accès à l'EAH et permettre à la population de jouir de leurs droits fondamentaux, seront plus efficaces, et ils seront beaucoup plus autonomes dans l'exercice de leurs missions.

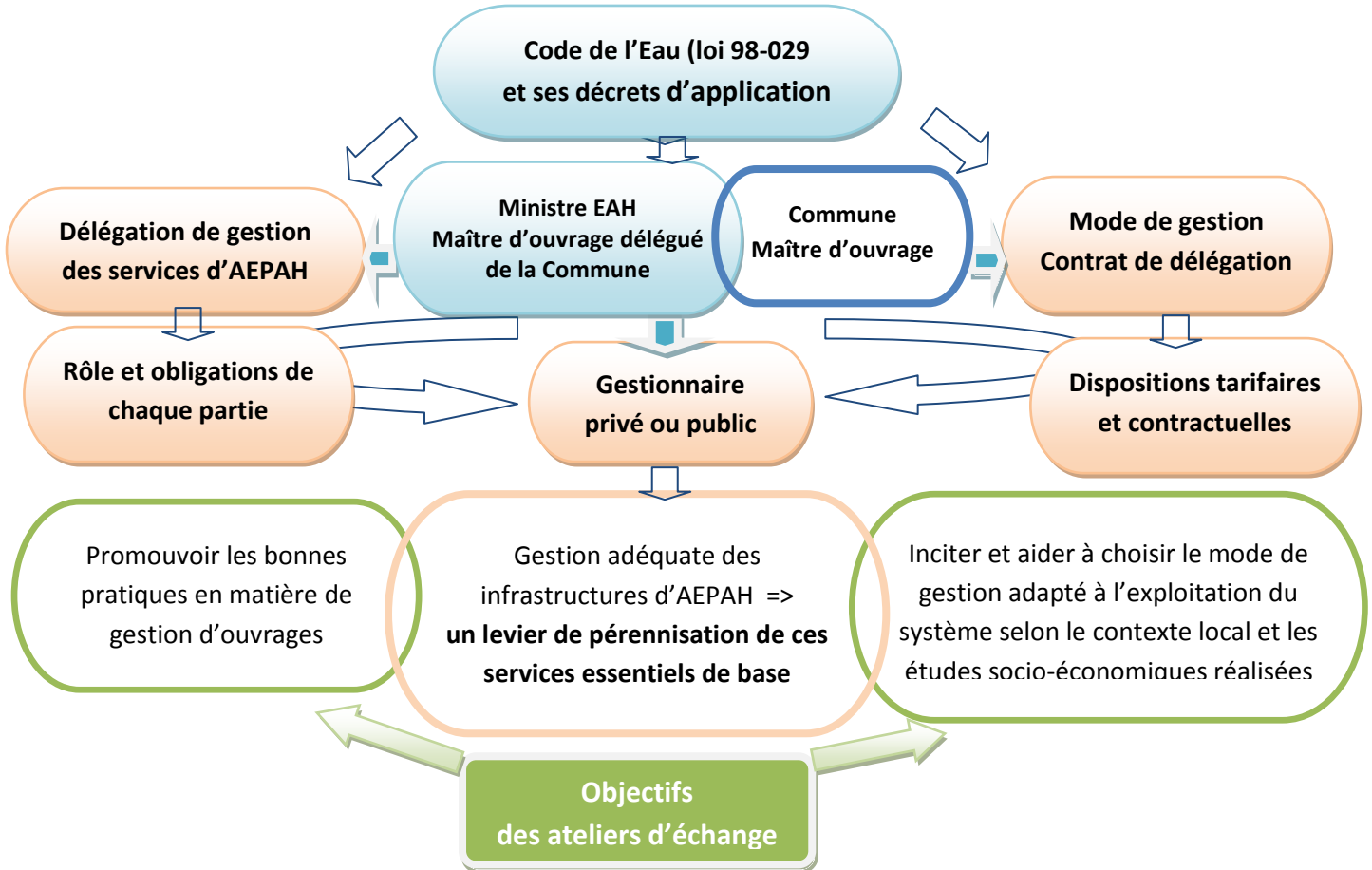
Le renforcement des capacités des OSC, a un impact non négligeable dans l'amélioration de la situation des populations vulnérables, qui bénéficient de l'appui et l'accompagnement des OSC à se faire entendre des autorités locales pour une amélioration des services essentiels de base (plus nombreux et plus pertinents).



Photo 6 : Séance de formation des OSC en matière de plaidoyer et d'interpellation

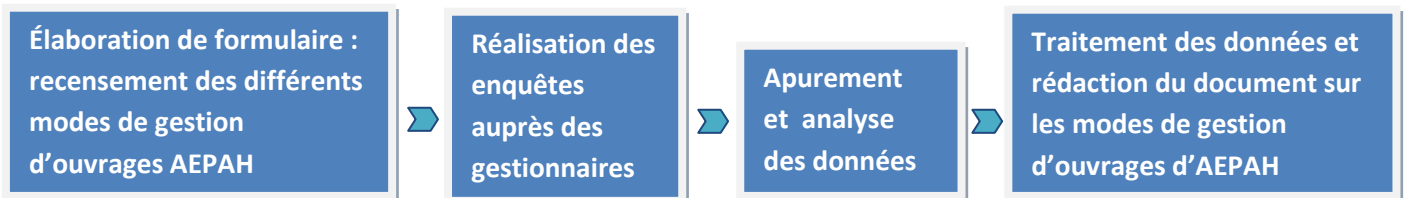
### C. Renforcement de capacités en matière de gestion des infrastructures d'AEPAH

Des ateliers d'information et de partage sur les différents modes de gestion et les contrats pratiqués dans chaque commune d'intervention ont été organisés avec les différents partenaires dans chaque région. Ils ont permis de d'échanger et de débattre sur les avantages obtenus et/ou les difficultés rencontrées dans chaque pratique en matière de gestion de système d'AEPAH dans les communes ciblées.



A l'issue de ces échanges, un guide sur les modes de gestion d'ouvrages a été élaboré en deux versions (en malagasy et en français) et diffusé auprès des OSC et les différents partenaires. Pour la Région Anosy, l'organisation de la réunion d'échanges a déclenché la redynamisation du SRMO qui constitue une plateforme d'échange et de coordination de tous les acteurs dans la Région.

Pour cette activité, les étapes suivantes ont été suivies :



Les OSC disposent dorénavant d'un guide sur les modes de gestion de système d'AEPAH qui leur sert d'outil de travail. Toutes les activités liées au service d'approvisionnement en eau potable d'assainissement et d'hygiène de la population, particulièrement la bonne gestion des points d'eau, sont nécessaires pour la pérennisation du fonctionnement des ouvrages.

#### **D. Mise en place de plateforme d'échanges pour environ 34 OSC motivés dont 2 OSC par commune et 20 groupements de femmes**

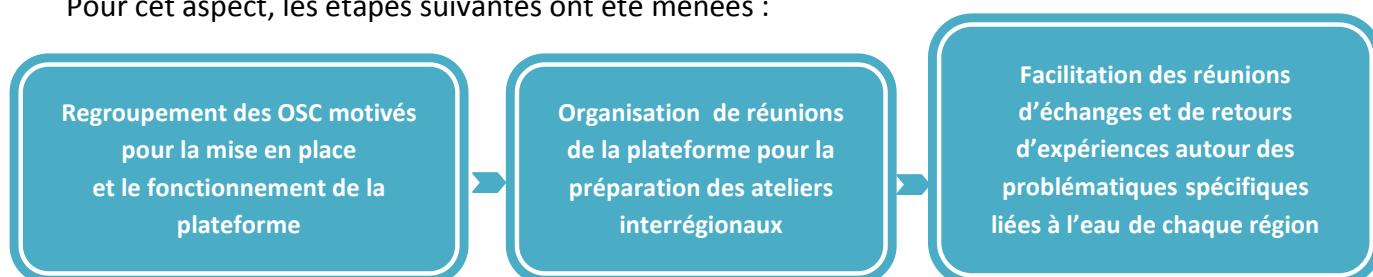
Des réunions de concertation des OSC ont été organisées dans chaque région d'intervention grâce à la mise en place de la plateforme d'échanges. Ces réunions leur ont permis non seulement de soulever les problèmes liés à l'accès de la population aux services d'AEPAH mais aussi de débattre et d'apporter des solutions.

La plateforme est un outil commun aux OSC des différentes régions d'intervention. Elle leur permet d'échanger, de collaborer et d'interagir ensemble pour asseoir leur notoriété en tant qu'interlocuteurs des citoyens, et aussi de partager leurs expériences pour le développement du secteur EAH de manière durable et efficace dans chaque région d'intervention. Elle va leur servir également de canal de diffusion d'information et de promotion, pour se faire connaître et étendre leurs activités d'accompagnement et de plaidoyer.

Tous les acteurs disposent maintenant d'un espace d'échange et de partage pour mutualiser leurs ressources et porter leur voix comme force de pression sur les autorités publiques. Ils se partagent leurs expériences et s'échangent les bonnes pratiques.

La mise en place de cette plateforme a été faite par l'équipe de Ran'Eau avec les différentes parties prenantes des 7 régions d'intervention à travers cette initiative.

Pour cet aspect, les étapes suivantes ont été menées :



##### **D.1.- Regroupement des OSC motivés pour la mise en place et le fonctionnement de la plateforme :**

Dans chaque région d'intervention, les agents de proximité ont mobilisé les OSC qui ont manifesté leur volonté de poursuivre les activités du projet en continuant à participer et à suivre les différentes formations et réunions que l'équipe a organisées pour l'atteinte des objectifs communs. Ils ont été vraiment motivés à appliquer et à transmettre ce qu'ils ont appris et reçus en tant que responsables et citoyens pour le développement du secteur EAH.

Des réunions de travail ont été menées afin de débattre et réfléchir ensemble sur l'organisation et la détermination des activités à mener pour le bon fonctionnement de la plateforme.



Photo 7 : Séance de travail pour l'organisation de la plateforme



## D.2.- Organisation de réunion de la plateforme en vue de la préparation des ateliers interrégionaux

Des réunions de concertation ont été réalisées dans chaque région pour la préparation et la co-organisation des différents ateliers interrégionaux. Les points suivants ont été relevés :

- Identification des problématiques liées à l'eau dans chaque région
- Définition des objectifs du plaidoyer
- Identification des acteurs ou parties prenantes cibles concernées par le plaidoyer
- Définition de la forme du plaidoyer
- Définition des thématiques, messages-clés à transmettre lors des réunions interrégionales

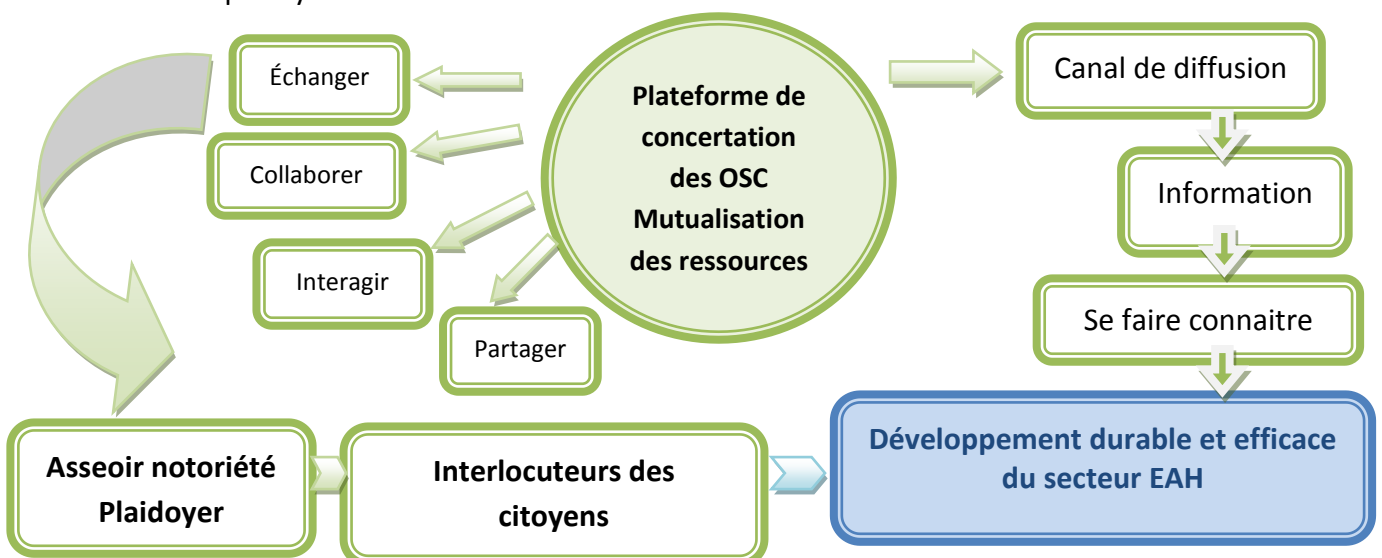
L'organisation des réunions interrégionales a favorisé la mise en relation et le regroupement des OSC des différentes régions d'intervention. Ils ont été regroupés selon la localisation géographique des régions d'intervention :



## D.3.- Facilitation des réunions d'échanges et de retours d'expériences autour des problématiques spécifiques liées à l'eau de chaque région d'intervention

Trois ateliers d'échanges interrégionaux ont été réalisés selon le regroupement géographique des régions d'intervention. Les thématiques traitées pour les trois ateliers ont été axées sur les problématiques spécifiques liées à l'eau de chaque région d'intervention.

Durant chaque atelier d'échanges, les participants, en l'occurrence les OSC, ne s'étaient pas contentés de soulever les problèmes en matière d'accès à l'EAH mais ils avaient également proposé des solutions pour y faire face.



### D.3.1.- Organisation d'atelier d'échanges interrégionaux des OSC des Régions des Hautes Terres Centrales : Analamanga Vakinankaratra et Haute Matsiatra à Antsirabe

Problèmes	Solutions/Actions	Résultats attendus	Acteurs
Quantité insuffisante d'eau : tarissement des sources, infrastructures détériorées (pour diverses raisons) et vétustes, insécurité et vandalisme, gaspillage ;	Sensibilisation via les médias, interpellation directe, utilisation des manuels et guides	Infrastructures pérennes	Ministères, CTD, Bailleurs, PTFs, Secteur privé, OSC, usagers.
Manque de coordination et de concertation entre les acteurs et les autorités : incohérence des projets par rapport aux lois et règlements en vigueur avec les réalités sur terrain, absence d'échanges entre les structures concernées ;	Mise en place du comité de gestion de bassin versant : concertation entre les différents ministères concernés MEAH, Min Environnement, partenaires, et acteurs concernés	Protection des bassins versants	
Manque d'information et de sensibilisation : code de l'eau, droits à l'EAH	Sensibilisation via les médias, vulgarisation du code de l'eau et des droits à l'EAH	Code de l'eau révisé	
Difficultés d'accès à l'eau des personnes défavorisées et vulnérables : zones enclavées, femmes, etc.	Montage et réalisation de projet adapté au contexte local : Appui technique et financier	PCDEA élaboré dans chaque commune, accès à l'eau pour tous	
Difficultés en matière de gestion : mauvaise gouvernance, conflit d'usages, etc.	Renforcement de capacité pour les acteurs locaux (gestion des infrastructures, code de l'eau, etc.),	Infrastructures pérennes	

#### Recommandations :

- Continuité de l'atelier : réalisation concrète des actions, suivi des responsabilités de chaque acteur, comment interpellier les décideurs ;
- Responsabilisation de tous : secteurs concernés, CTD, usagers de l'eau, etc. ;
- Volonté et engagements communs pour le développement du secteur : OSC et décideurs ;
- Participation des OSC à toutes les étapes des activités (valorisation des OSC) ;
- Valorisation des structures locales déjà mises en place ;

**D.3.2.- Organisation d'atelier d'échanges interrégionaux des OSC des Régions du Grand Sud : Anosy Androy et Atsimo Andrefana à Toliara**

Problèmes	Solutions/Actions	Acteurs
Infrastructures insuffisantes, vétustes et abandonnées	Sensibilisation sur le code de l'eau, collecte d'eau au niveau des ménages : multicanaux Réforme structurelle : décentraliser les services d'accès à l'EAH au niveau de la Région => District, Commune Augmentation du budget alloué à l'EAH au sein du gouvernement	MEAH, PTF, Gestionnaire, Commune, ONG, Communauté, OSC, etc.
Quantité insuffisante d'eau : faible pression, coupure	Création d'espace de concertation entre les acteurs : CTD, DREAH, ONG, etc.	
Mauvaise qualité de l'eau : taux de salinité élevé	Désalinisation : partage des bonnes pratiques	
Cotisation : manque de volonté à payer		
Faible nombre de fermier	Appui technique au fermier : matériel, définition du montant de cotisation, etc.	
Manque de coordination entre fermier, commune, STD, etc.	Coordination entre les secteurs (EAH, Santé, Communication, Population, Défense Nationale) et les activités Wash	
Insécurité : acte de vandalisme	Suivi et application du DINA	
Gouvernance : inefficacité de la gestion communautaire	Mise en place du STEFI et STEAH/ATEAH : vulgarisation des bonnes pratiques Création des centres de formation sur la gestion des infrastructures en EAH Formation sur la maîtrise d'ouvrage communale : étudier les cibles idéales pour la formation au sein de la Commune (Maire? SG?)	

### D.3.3.- Organisation d'atelier d'échanges des OSC de la Région Analanjirofo à Fénérive Est

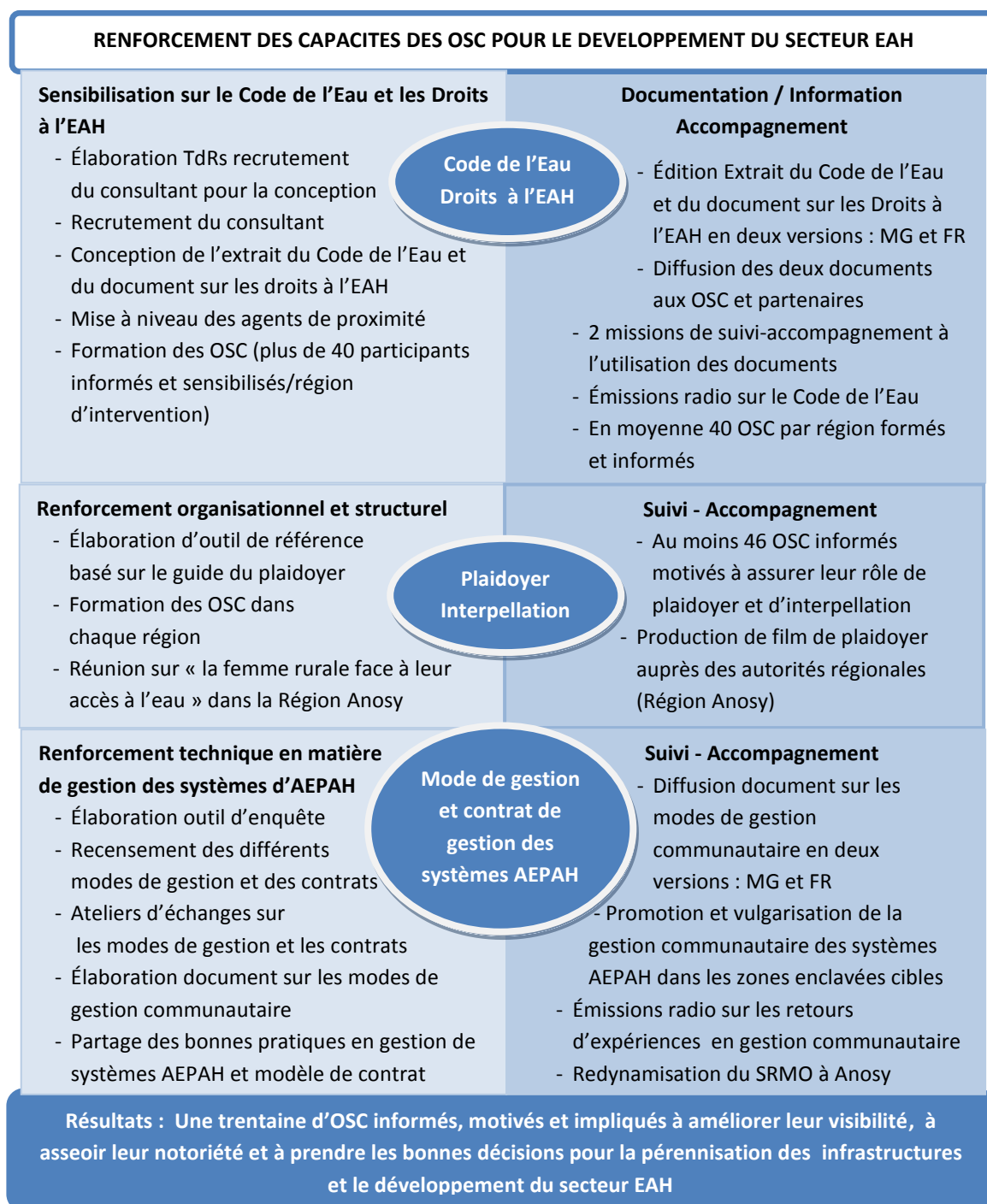
Problèmes	Causes	Solutions
Difficultés du secteur	Non respect du Code de l'eau	Application et mise en œuvre de code de l'Eau
Contamination des puits car non conforme à la norme	Non-conformité des puits par rapport aux normes	Campagne de sensibilisation, de conscientisation et orientation de mise en œuvre de la construction des puits
Conflit entre les usagers des l'eau car non respect de la GIRE	Non respect de la GIRE	Campagne de sensibilisation et d'information sur la GIRE
Limitation sur l'exploitation des ressources en eaux souterraines	Contamination des nappes aquifères, pollution des eaux souterraines	Campagne d'information et de sensibilisation sur la protection des sources
Source trissée	Études non approfondies	Bon choix de source, Études à améliorer, Restitution des études à la DREAH
Activités sans résultats	Manque de responsabilité des acteurs concernés	Collaboration des parties prenantes : DREAH, Commune, FKT à la sensibilisation et les campagnes d'information en amont de tous les travaux
Difficultés des entreprises dans l'entretien des ouvrages	Augmentation des taxes sur les accessoires des pompes et autres matériels	Diminution des taxes ou détaxe des pièces détachées par l'État
Difficultés des entreprises dans l'entretien des ouvrages	Erreur de conception des systèmes d'AEP	Recadrage et réorientation
Infrastructures non pérennes	Usagers non convaincus à payer les services d'eau	Collaboration des parties prenantes : DREAH, Commune, FKT à la sensibilisation et les campagnes d'informations en amont de tous travaux
Faible taux d'accès en assainissement dans la Région	Insuffisance des infrastructures d'assainissement à tous les niveaux (bâtiments publics et privés)	Pérennisation des ouvrages : entretien, nouvelles constructions d'infrastructures en assainissement, mise en place d'une bonne gestion des infrastructures, implication de chaque partie prenante
Inconscience des villageois sur l'importance de l'assainissement	Statut des villages ODF non pérenne	Renforcement des techniques de déclenchement et de sensibilisation sur le processus ATPC, accompagnement et suivi continu des activités

## E. Lobbying à l'échelle nationale

Création d'un cadre efficace et équitable pour favoriser et accroître l'influence des groupes de pression d'OSC auprès de l'État afin de défendre les intérêts des populations défavorisées et porter leur voix à l'échelle nationale pour l'accès aux services d'AEPAH adéquats.

Une réunion institutionnelle d'échanges au niveau national a été organisée à Antananarivo en collaboration avec l'OSCEAH nationale, regroupant les OSC des 7 régions d'intervention et les autorités concernées, et avec la présence des médias. Elle a regroupé une soixantaine de participants, avec différents types d'acteurs : Autorité publique, OSC, ONG, entreprise, etc. La thématique portait sur 3 enjeux majeurs dans le secteur EAH : « Le Partenariat Public Privé, la délégation de service et la régulation ».

### Réalizations/Résultats : Axe Renforcement durable des capacités des OSC dans l'exercice de leurs missions pour le Développement du secteur EAH



## RENFORCEMENT DES CAPACITES DES OSC POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR EAH

### Organisations de réunions d'échanges régionales

- Regroupement des OSC motivés par région
- Ateliers de réflexion sur le fonctionnement et les activités de la plateforme dans chaque région
- Préparation des ateliers interrégionaux : identification des problématiques liées à l'eau, des parties prenantes et des messages-clés à transmettre pour le plaidoyer

Plateforme de Concertation

### Organisations de réunions d'échanges interrégionales

- Regroupement des OSC par localisation géographique des régions d'intervention : 3 groupes
- Plus de 40 participants/atelier aux 3 ateliers d'échanges interrégionaux organisés : à Toliara, à Antsirabe et à Fénérive Est
- Propositions de solutions aux problèmes d'accès à l'EAH de la population

**Résultats : Collaboration efficace des groupements d'OSC avec de bonnes interactions pour faire face aux enjeux liés à l'accès durable de la population aux services d'AEPAH**

### Organisation de réunion d'échanges nationale

- Réunion de concertation avec les OSC dans les 7 régions d'intervention pour la préparation de la réunion nationale
- Réunion institutionnelle avec l'appui de l'OSC EAH autour de la thématique portant sur 3 enjeux majeurs du secteur EAH : PPP, Délégation de service et Régulation

Lobbying

### Médiatisation de l'évènement

- Regroupant 60 participants de différents types d'acteurs : autorités concernées, représentants des OSC des 7 régions d'intervention, PTFs, entreprises privées, ONG, OSC EAH
- Échanges et partages d'expériences autour de la thématique identifiée

**Résultats : Participation effective et efficiente des OSC dans les débats sur le secteur EAH et prise en compte de leur questionnement et de leurs avis par les différents participants notamment les autorités concernées**

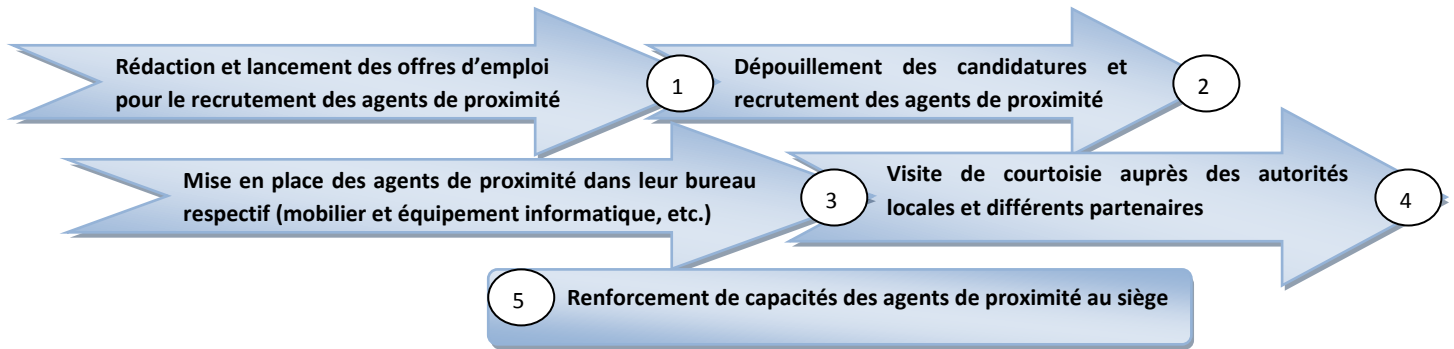
### 3. AXE : ACCOMPAGNEMENT CIBLÉ DE PROXIMITÉ DES ACTEURS EAH ET SURTOUT DES OSC

**Mise en place d'un dispositif de proximité de Ran'Eau** : une antenne Ran'Eau a été installée dans chaque région grâce au partenariat avec les acteurs locaux ; service de proximité, pour assurer les activités d'appui et d'accompagnement des OSC dans leurs missions jusqu'à leur autonomisation complète. Il appuie aussi à la mise en relation avec de potentiels partenaires pour de projets d'AEPAH dans les Communes, et ce, au-delà même du projet.

#### Les antennes de Ran'Eau dans chaque région d'intervention :



Pour cet axe, les étapes ci-après ont été suivies pour la mise en place du service de proximité :



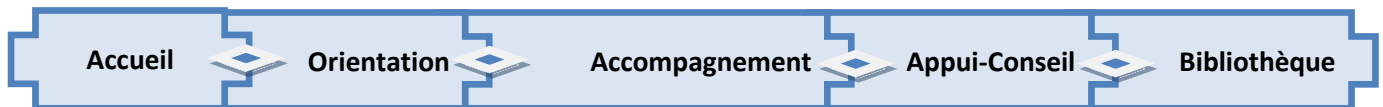
Les activités au niveau de chaque antenne :



Les services de proximité interagissent régulièrement avec les Directions Régionales de l'EAH, notamment lors de :

- l'organisation des réunions d'échanges (Fixation de la date, etc.) ;
- la collecte des données (partage des données disponibles) ;
- l'organisation des évènements du secteur (Journée mondiale, etc.).

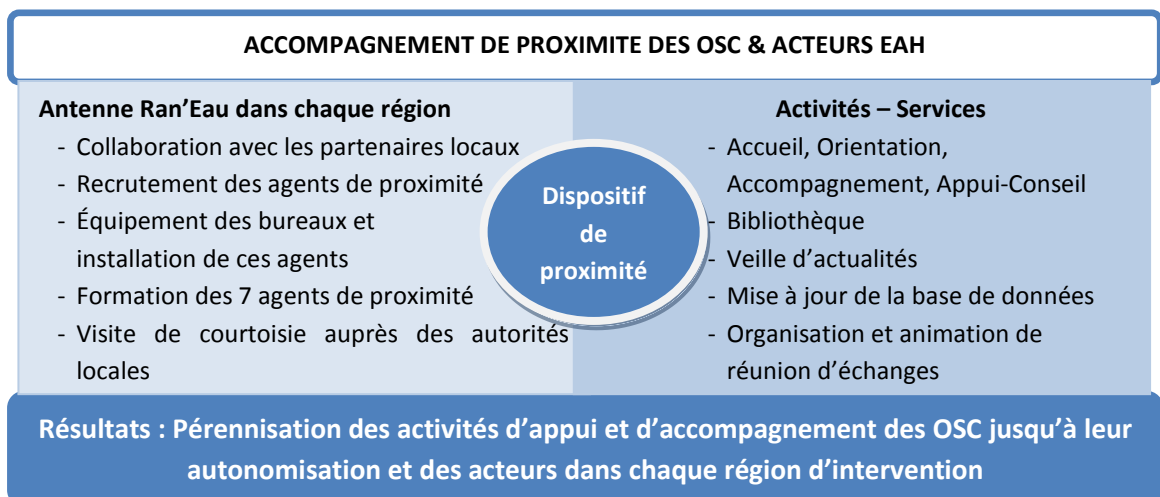
Services offerts aux OSC et porteurs de projets EAH dans chaque antenne :



- Les agents de proximité effectuent un appui-conseil aux acteurs de l'EAH que ce soit en présentiel ou par email.

(Par exemple : Demande de collaboration entre le projet AGIRE Fianarantsoa et Ran'Eau Vakinankaratra dans le cadre d'un projet EAH).

- Chaque service de proximité est doté d'une bibliothèque avec un fonds documentaire conséquent en matière de documents de références et ouvrages techniques sur le secteur EAH. Les acteurs locaux et les étudiants disposent actuellement d'un centre d'information pour se documenter régulièrement sur le secteur EAH.



## IV - ORIGINALITÉ DU PROJET MADIOSOA

### UNE MÉTHODOLOGIE INNOVANTE ET UNE APPROCHE MUTLI-ACTEURS

- Collaboration étroite avec les différents partenaires et acteurs locaux (DREAH, ONG, PTFs, communes, OSC, etc.) pour la réalisation des différentes activités ;
- Priorisation de l'accès à l'information et à la documentation sur le secteur EAH en mettant en place dans chaque région d'intervention :
  - Un système d'information en ligne : site web et base de données,
  - Une Bibliothèque
- Mise à niveau des agents de proximité pour le suivi-accompagnement des acteurs, notamment les OSC ;
- Création et mise à disposition d'outils et de manuel pour accompagner et soutenir les OSC dans leur rôle :
  - Formulaire de collecte de données : une grande étape pour la mise en place d'un système d'information fluide et efficace au niveau de chaque région d'intervention. Cet outil facilite la mise à jour des informations des acteurs à tout moment, et a permis l'élaboration d'un annuaire régional des acteurs par région.
  - Questionnaire pour le recensement des modes de gestion et des contrats de délégation,
  - Edition d'annuaire régional des acteurs par région d'intervention,
  - Edition de documents simplifiés servant de référence de base du secteur et relatifs aux loi et réglementations et surtout aux droits humains,
  - Edition de guide technique pour la gestion et la pérennisation des infrastructures ;
- Mise en place de services de proximité dans chaque région d'intervention  
Les services de proximité jouent un rôle fondamental dans l'accompagnement des OSC à exercer leurs rôles (mise à disposition d'information, sensibilisation aux droits à l'EAH, etc.) et en appuyant les DREAH (animation, base de données, etc.). Le changement de comportement des OSC est essentiel pour qu'ils puissent effectuer des plaidoyers en faveur des communautés vulnérables.
- Prise en compte de l'aspect genre  
Les groupements de femmes sont particulièrement ciblés par l'Action, afin de contribuer à la prise en compte du genre et à la valorisation de ces groupes. Sachant que les femmes rencontrent le plus de difficultés en termes d'accès à l'eau, notamment pour la collecte d'eau pour leur foyer, l'hygiène mensuelle et l'assainissement. Un effort particulier a été fait sur le renforcement des compétences des femmes, de manière à encourager leurs engagements dans les organes de décision ou d'exécution des OSC et de veiller à ce qu'elles y participent de manière représentative.
- Missions de suivi-accompagnement  
Des missions de suivi-accompagnement effectuées après les activités de formation pour aider et soutenir les OSC sur l'utilisation et l'application des outils.



## V - CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La stratégie mise en œuvre par le projet pour permettre aux OSC d'accomplir leurs missions et de garantir la viabilité et la pérennisation des actions entreprises reposait sur le renforcement de leurs capacités et de leurs moyens ainsi que la mise en place d'un système d'information adéquat et de dispositif de proximité.

Certes, les activités menées ont eu un impact positif sur le changement de comportement des OSC ciblés. Car actuellement, informés et conscients de leur rôle et de leur responsabilité en matière de plaidoyer et d'interpellation vis-à-vis des autorités concernées, ils ont manifesté leur volonté à s'engager pour le développement du secteur EAH, en participant activement dans les différentes réunions d'échanges et de partages organisées.

Cependant, malgré leur bonne volonté, leur mission n'est pas facilement acceptée surtout dans certaines régions où il nécessite beaucoup d'effort et d'actions de sensibilisation et de mobilisation pour un changement de comportement au niveau institutionnel.

Il est également important et nécessaire que ces OSC soient totalement autonomes du moins dans leur structure et la durée du projet qui a été de 15 mois n'a pas vraiment permis de les appuyer dans ce sens. Et il est recommandé de poursuivre les activités d'appui et de renforcement de capacités et de moyens de ces OSC pour que les acquis soient pérennes et les résultats palpables en faveur des populations défavorisées pour leur accès à ces services essentiels de base en matière d'EAH.

## LISTE DES ANNEXES

### FICHES DE BONNES PRATIQUES ET LEÇONS DU PROJET

#### 1.- FICHES DE COLLECTE D'INFORMATION SUR LES ACTEURS ET LEURS ACTIONS

- Fiche Individuelle
- Fiche d'Information Organisme
- Fiche action

#### 2.- QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTES

- Questionnaire enquête sur les modes de gestion des infrastructures et des modèles de contrat

#### 3.- GUIDE - MANUEL

- Manuel de remplissage de la fiche d'information sur les acteurs
- Guide sur le plaidoyer (support de formation)

#### 4.- ANNUAIRE – DOCUMENT DE RÉFÉRENCES

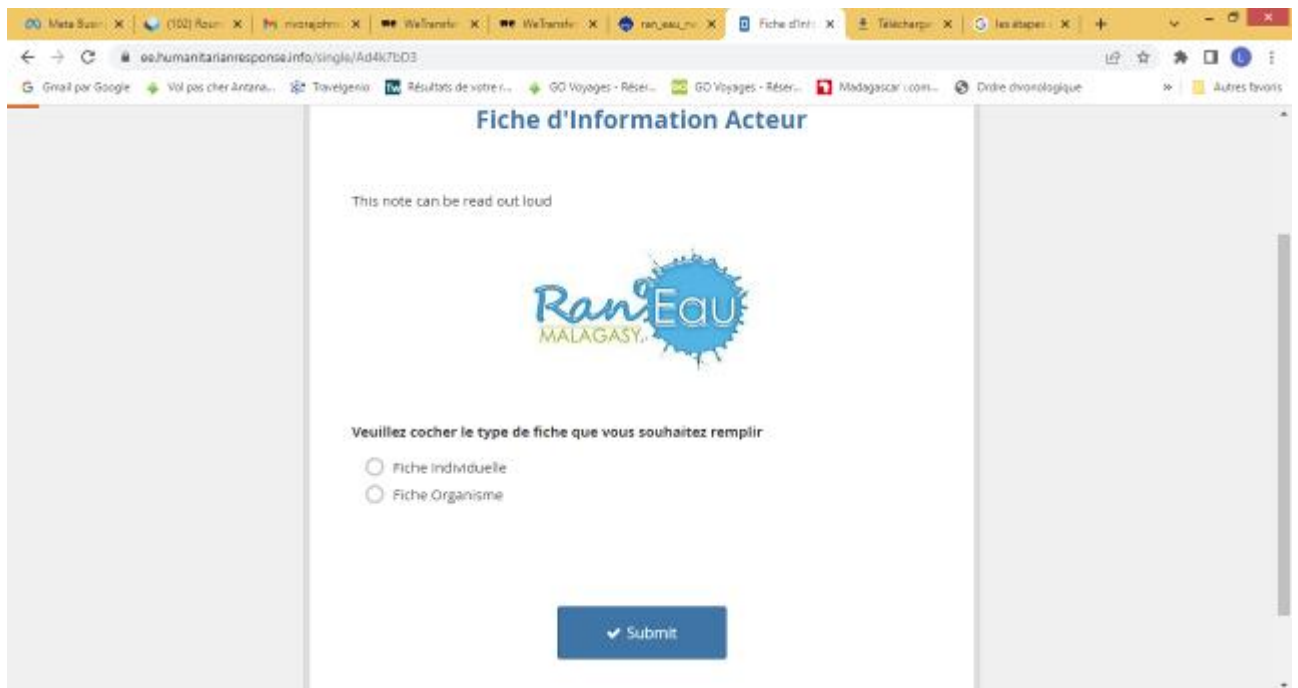
- Annuaire régional des acteurs par région d'intervention (7 régions)
- Extrait simplifié du Code de l'Eau en deux versions (en malgache et en français)
- Document sur les Droits à l'EAH
- Document sur la gestion communautaire des infrastructures d'AEPAH

#### 5.- MODÈLE DE NOTE DE CADRAGE

- Note de cadrage pour les ateliers d'échanges sur les contrats de gestion

## ANNEXE

Outil de collecte des données en ligne : <https://ee.humanitarianresponse.info/single/Ad4k7bD3>



The screenshot shows a web browser window with the URL [ee.humanitarianresponse.info/single/Ad4k7bD3](https://ee.humanitarianresponse.info/single/Ad4k7bD3). The page title is "Fiche d'Information Acteur". Below the title, there is a text input field containing "This note can be read out loud". In the center, there is a logo for "Ran'Eau MALAGASY" featuring a blue water drop icon. Below the logo, there is a section titled "Veuillez cocher le type de fiche que vous souhaitez remplir" with two radio button options: "Fiche Individuelle" and "Fiche Organisation". At the bottom of the form, there is a blue "Submit" button with a checkmark icon.